



École de Barraute CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2026
De la 3^e séance ordinaire tenue au
430, 9^e Avenue
Barraute, QC, J0Y 1A0

Présences

Michelle Lacasse
Caroline Pelchat
Isabelle Dault
Sandra Leblanc
Martine Faucher
Karine Briand
Rachèle Gilbert
Yann Francoeur
Kim Guillemette
Mylène Barbeau – Visioconférence
Melissa Bisson

Directions

Kevin Lacoursière
Karoline Alain
Nancy Létourneau

Absences

Karoll-Anne Bisson
Marie-Philippe Bisson
Samuel Gignac



1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la rencontre débute à 18 h 38.
108 personnes sont présentes dans l'Assemblée.

CE-0058-2026

Adoption de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Kim Guillemette
QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté.

ADOPTÉE.

3. Adoption des procès-verbaux du 5 novembre 2025 et du 3 février 2026

M. Kevin Lacoursière, fait la lecture des procès-verbaux du 5 novembre 2025 et du 3 février 2026.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Martine Faucher
QUE les procès-verbaux des séances soient adoptés.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée

Reporté au point 8.

5. Correspondance reçue

Aucune correspondance n'a été reçue.

6. Suivi du comité de parents

Mme Sandra Leblanc était indisponible pour la dernière réunion, aucun suivi n'a été fait.

Mme Melissa Bisson informe l'équipe qu'elle n'est pas la personne idéale pour représenter l'École de Barraute au comité de parents.

7. Suivi du projet éducatif

M. Lacoursière explique la décision des enseignants de garder six journées de concertation pour l'an prochain.

Il a également été précisé que les journées de concertation sont déterminées par les enseignants. Ce choix s'effectue de manière cyclique afin d'éviter que les mêmes matières ne soient touchées à chaque fois.

CE-0059-2026

Adoption des procès-verbaux du
5 novembre 2025 et du
3 février 2026



8. Consultation sur la modification de l'ordre d'enseignement de l'École de Barraute

Mme Nancy Létourneau, directrice de la CSSH, fait la présentation des possibles modifications scolaires.

L'assemblée interroge Mme Létourneau sur plusieurs sujets, tels que :

- L'inquiétude face à la réouverture future des secondaires 4 et 5 à l'école Natagan, si ceux-ci sont transférés à Amos;
- L'inquiétude face au changement des 5^e et 6^e année, transféré à Natagan;
- La possibilité de jumeler les secondaires 4 et 5,
- Le transport des élèves à Amos;
- La possibilité d'utiliser la Passerelle ou d'avoir un enseignant généraliste pour les matières de sciences et mathématiques fortes;
- La possibilité d'avoir un sport-étude à Barraute pour garder les jeunes dans notre municipalité;
- La possibilité d'inviter les élèves de Landrienne,
- La possibilité d'utiliser les services amossois pour les élèves de Barraute, tels que la bibliothèque, l'aréna.

L'assemblée mentionne qu'un changement d'école à la fin des études secondaires pourrait être difficile pour les élèves (adaptation, transport, moins de sport...)

Mme Létourneau invite l'Assemblée à se présenter le 10 mars 2026 afin de soumettre les propositions au comité d'analyse. Ce comité inclut Madame la Mairesse, Jocelyne Lepage, ainsi que deux membres du conseil d'établissement; Mylene Barbeau et Michelle Lacasse. La prise de décision aura lieu le 7 avril 2026.

Les citoyens, les élèves, la Direction de la Municipalité et membres du conseil d'établissement se mobilisent afin de créer un nouveau comité pour présenter leurs idées et bâtir un portrait différent pour garder les élèves et enseignants à Barraute.

Une première rencontre aura lieu le mardi 3 mars 2026, à 19h00, à l'Hôtel de Ville de Barraute.

9 Intervention de l'assemblée

Discuté au point 8.

10 Autre sujet

Aucun sujet n'a été ajouté.

CE-0060-2026

Levée de l'assemblée

11 Levée de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Kim Guillemette
QUE la séance soit levée. Il est 21 h 17.

ADOPTÉE.

Signature de la présidente
Michèle Lacasse

Signature de la secrétaire
Melissa Bisson

